

COMMUNE DE BATZENDORF

DELIBERATION du conseil municipal

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à 19 heures 30 le conseil municipal régulièrement convoqué le 03 avril 2023, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire et comme secrétaire de séance Madame Emmanuelle MULLER WEIBEL

Membres présents ayant pris part à la délibération n°2023/23 :

Madame Isabelle DOLLINGER, Madame Marie-Laure PFEIL, Monsieur Jean-Noël BURG, Madame Laurence BENDER, Madame Richarde BONATI-VELTEN, Monsieur Kévin DEBES, Monsieur Eric HIRSCH, Monsieur Geoffrey LANG, Madame Emmanuelle MULLER WEIBEL.

Membres absents à la délibération n°2023/23 :

Madame Nathalie ANTONI, Monsieur Sébastien FUCHS, Madame Tania LAZARUS, Madame Estelle OHLMANN, Monsieur Jean-Marie STEINMETZ, Monsieur Mathieu TRAUTTMANN.

Délibération n°2023/23

objet : Approbation du Contrat de Territoire Nord Alsace 2022-2025 avec la Collectivité européenne d'Alsace

Le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Nord Alsace, sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement/écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation avec les territoires pragmatique qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la CeA et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace – RITA) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace. Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Nord Alsace :

- ◆ Enjeu attractivité : faire de l'Alsace du Nord une destination touristique
 - soutenir les projets de valorisation touristique des sites et du patrimoine de l'Alsace du Nord, et renouveler l'offre d'hébergement touristique ;
 - développer et conforter le maillage du réseau des itinéraires cyclables.
- ◆ Enjeu environnement/écologie : valoriser les spécificités énergétiques de l'Alsace du Nord et soutenir une agriculture en phase avec les enjeux climatiques et les transitions alimentaires
 - développer les réseaux de chaleur mutualisés et la production d'énergie renouvelable ;
 - soutenir l'agriculture durable de proximité et favoriser les productions locales.
- ◆ Enjeu cohésion sociale : conforter l'offre de service pour nos publics prioritaires
 - développer une offre de service pour les personnes âgées et personnes handicapées, notamment une offre en santé en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
 - renforcer et diversifier le maillage de l'offre de service et d'équipements pour la jeunesse (périscolaires, logement, équipements sportifs pour les collégiens).

Au regard de ces éléments, le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ce contrat élaboré à l'échelle du Territoire Nord Alsace qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble permettant notamment l'accès aux dispositifs de soutien proposés par la CeA.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

☞ approuve le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Nord Alsace pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont :

- la définition des enjeux et objectifs partagés et validés précités ;
- l'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat ;
- la co-construction des projets avec la CeA ;
- la possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la CeA, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs sus-mentionnés.

☞ autorise le Maire à signer le contrat correspondant et le charge de la mise en œuvre de la présente délibération.

PIECE ANNEXEE A LA DELIBERATION :

- ▶ Contrat de Territoire Alsace (Nord Alsace) 2022-2025

Le Maire :



Isabelle DOLLINGER

La secrétaire de séance :



Emmanuelle MULLER WEIBEL

Certifié Exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 14 AVR. 2023
et de la publication le 17 AVR. 2023

Le Maire,

